



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1998/1047  
9 novembre 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

Lettre datée du 9 novembre 1998, adressée au Président du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre de M. Mohammed Said Al-Sahaf, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, datée du 9 novembre 1998, contenant des précisions sur l'agression turque contre le territoire iraquien et l'invasion de ce territoire qui a commencé aujourd'hui, et priant le Conseil de sécurité de condamner cette incursion turque, de demander au Gouvernement turc qu'il retire ses forces du territoire iraquien et d'examiner cette affaire grave à la première occasion.

Je vous saurais gré de faire distribuer la présente lettre et son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar Hamdoon

Annexe

LETTRE DATÉE DU 9 NOVEMBRE 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'IRAQ

Monsieur le Secrétaire général,

Suite à ma lettre du 13 juin 1998 (S/1998/509), je souhaite attirer votre attention sur le fait que les forces armées turques ont à nouveau pénétré sur le territoire iraquien aujourd'hui 9 novembre 1998.

Dans ce contexte, je relève la déclaration faite par le Ministre de la défense turc, Ismet Sezgin, le 9 novembre 1998, d'après l'agence de presse turque "Anatolia", selon laquelle les forces turques ont lancé une opération militaire dans le nord de l'Iraq pour poursuivre les membres du parti turc des travailleurs kurdes contraints de quitter leurs bases en République arabe syrienne en octobre 1998.

Le Gouvernement iraquien condamne fermement ces nouveaux actes d'agression et violations commis par les forces armées turques et rejette catégoriquement les prétextes invoqués par la Turquie pour justifier ses incursions répétées en territoire iraquien. L'allégation selon laquelle les forces armées turques poursuivraient des éléments rebelles pour mettre fin à leurs activités ne donne pas aux forces armées turques le droit d'envahir et de violer le territoire iraquien. La Turquie a l'habitude d'inventer des prétextes inconsistants pour des opérations agressives de ce genre. Simultanément, la politique du Gouvernement turc, qui coopère avec les gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni pour imposer une zone illégale d'interdiction aérienne, crée une situation anormale dans le nord de l'Iraq.

Les actes d'agression répétés commis par le Gouvernement turc constituent une violation grave de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et manifestent la méconnaissance du principe des relations de bon voisinage et des règles du droit international.

Le Gouvernement iraquien demande au Gouvernement turc de retirer immédiatement ses forces d'invasion du territoire iraquien et de s'abstenir à l'avenir de ces pratiques agressives répétées. Il tient le Gouvernement turc pleinement responsable de ces actes d'agression à l'intérieur du territoire iraquien et de toutes leurs conséquences, en dépit de tous les vains prétextes invoqués par ce gouvernement. Le Gouvernement iraquien réserve également son droit légitime en vertu du droit international de choisir la réaction appropriée à cette agression militaire flagrante et de demander réparation des pertes et des souffrances causées aux citoyens irakiens par ces invasions et violations turques répétées du territoire et de l'espace aérien irakiens.

En outre, le Gouvernement iraquien invite à nouveau le Gouvernement turc à renoncer à la politique dangereuse qu'il poursuit en coopération avec les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, politique qui contribue de toute évidence au maintien de la situation anormale dans le nord de l'Iraq, en vue d'exécuter un dangereux projet d'intervention dans les affaires intérieures de l'Iraq.

/...

Tout en renouvelant, à travers vous, l'appel que l'Iraq lance à la Turquie pour qu'elle respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, j'espère que l'Organisation des Nations Unies exercera ses responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies et fera en sorte que l'agression et l'intimidation auxquelles mon pays est soumis cessent immédiatement. Je vous prie également d'employer vos bons offices pour obtenir que la Turquie respecte les principes énoncés par la Charte des Nations Unies et par le droit international, et qu'elle retire immédiatement ses forces armées du territoire iraquien.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer cette lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères  
de la République d'Iraq

(Signé) Mohammed Said AL-SAHAF

-----